



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 34074

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation des établissements scolaires du pays de Morlaix. Outre les nombreuses fermetures de classes dans le primaire, les menaces contre les collèges ruraux, le lycée de Morlaix vient d'apprendre qu'il n'y aurait plus de latin ou de grec en option, ni de langue vivante 3... Les élèves seront contraints de changer d'établissement, ce qui ne pourra se faire qu'au détriment de leur vie personnelle ou familiale. Dans notre région, à l'heure où nous débattons du développement des territoires ruraux, la baisse de la qualité du service public de l'éducation ne peut être tolérable. En conséquence, elle lui demande s'il a, à sa disposition, les crédits nécessaires pour corriger cela ou, dans le cas contraire, s'il prévoit la création d'un collectif budgétaire pouvant régler cette situation inacceptable.

Texte de la réponse

Le plan d'évolution des formations élaboré par le rectorat de Rennes pour la rentrée 2004 prévoit, pour le lycée Tristan-Corbière de Morlaix, la suppression de l'espagnol en langue vivante 3 en raison de la faiblesse prévisible des effectifs (3 élèves en classe de seconde, 8 élèves en classe de première et 1 élève en classe terminale). Les options de langues anciennes (latin et grec) sont, quant à elles, maintenues.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34074

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1164

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4061